



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 mai 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mai 2018
- 1.3 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaires du 13 mars et du 10 avril 2018 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2018

2 Direction générale et ressources humaines

- 2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités
- 2.2 Autorisation - Don - Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides
- 2.3 Résolution d'intention - Projet de réaménagement de la mairie - Consultation publique
- 2.4 Nomination du maire suppléant - MRC des Laurentides

3 Finance et trésorerie

- 3.1 Ratification du journal des déboursés
- 3.2 Autorisation - Prolongation d'un emprunt temporaire - Règlement d'emprunt 692 - Remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc - Rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

4 Travaux publics

5 Urbanisme et environnement

5.1 Demande de rénovation: 1282, rue Jean-Baptiste-Dufresne

5.2 Demande de rénovation: 2268-2270, rue de l'Église

5.3 Demande d'enseigne: 1765, route 117

5.4 Demande de construction: Lot 4 344 885, rue de la Sapinière

5.5 Demande de dérogation mineure: 1365-1369, 7e Rang

5.6 Demande de dérogation mineure: 1927, chemin de la Rivière

5.7 Demande de dérogation mineure: Lot 4 344 885, rue de la Sapinière

5.8 Demande de dérogation mineure: Lot 4 344 885, rue de la Sapinière

5.9 Demande de dérogation mineure: Lot 4 344 885, rue de la Sapinière

5.10 Autorisation - Demande de permis 2018-00087 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

5.11 Acceptation - Avant-projet - secteur Rue Balanger - Règlement 618 sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux - ETM2018-003

6 Loisirs et culture

6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus

6.2 Plan d'action 2018-2021 - Municipalité Amie des Aînés (MADA)

6.3 Autorisation - Adhésion - Aventure Écotourisme Québec

6.4 Autorisation - Adhésion - Tourisme Laurentides

6.5 Autorisation - Installation temporaire d'une oeuvre en bois - Parc Léonidas-Dufresne

6.6 Autorisation de signature - Convention - Popcycle Club de vélo de montagne Val-David Val-Morin - Abrogation de la résolution 18-04-148

6.7 Autorisation - Événement cycliste sanctionné par la Fédération des sports cyclistes du Québec

6.8 Tarification - Parc régional de Val-David-Val-Morin - Été 2018

7 Avis de motion

7.1 Avis de motion - Règlement 601-27 amendant le règlement de zonage 601

7.2 Avis de motion - Règlement 602-4 amendant le règlement de lotissement 602

7.3 Avis de motion - Règlement 604-13 amendant le règlement sur les permis et certificats 604

7.4 Avis de motion - Règlement 607-3 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607

8 Projets de règlements

8.1 Présentation - Projet de règlement 720 portant sur la régie interne des séances du conseil

8.2 Adoption - Premier projet de règlement 601-27 amendant le règlement de zonage 601



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

8.3 Adoption - Premier projet de règlement 602-4 amendant le règlement de lotissement 602

8.4 Adoption - Projet de règlement 604-13 amendant le règlement sur les permis et certificats 604

8.5 Adoption - Premier projet de règlement 607-3 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607

9 Règlements

9.1 Adoption - Règlement 601-26 amendant le règlement de zonage 601

9.2 Adoption - Règlement 608-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels 608

10 Varia

11 Documents déposés

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.3 Dépôt des rapports de la directrice générale adjointe - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.4 Dépôt du rapport de la directrice générale adjointe - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.5 Dépôt - Pétition - Demande pour la renégociation de l'entente avec le Marché des Laurentides

11.6 Dépôt - Attestation - Formation "Le comportement éthique"

11.7 Dépôt - Composition d'un comité de sélection - Appel d'offres 2017-017 - Services professionnels - Agrandissement du système de traitement des ouvrages

11.8 Dépôt - Pétition - Demande d'ajustement des pratiques d'épandage de sable et de projection de ce sable à la souffleuse sur les bancs de neige riverains au printemps, sur les rues Faubert et Dion

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-05-156

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mai 2018 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

18-05-157

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 13 MARS ET DU 10 AVRIL 2018 ET DU PROCÈS- VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2018

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du 13 mars et du 10 avril 2018 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

ATTENDU QUE quoique le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2018 ait été approuvé lors de la séance du 10 avril, certaines corrections mineures dues à des erreurs cléricales y ont été apportées a posteriori;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du 13 mars ainsi que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 26 avril 2018.

ADOPTÉE

18-05-158

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Prévoyance envers les Aînés des Laurentides - Souper bénéfice

30 mai 2018 - École Hôtelière des Laurentides de Sainte-Adèle

70,00 \$/pers. - taxes si applicable

Un membre du conseil municipal à déterminer accompagné d'une personne de son choix

Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut - Golf/vélo 2018

13 juin 2018 - Club de golf Balmoral à Morin-Heights

200,00 \$/pers. - taxes si applicable

Dominique Forget, Kathy Poulin et Manon Paquin (à noter que madame Poulin et madame Paquin partageront les activités comprises à l'achat d'un billet)

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

18-05-159

2.2 AUTORISATION - DON - FONDATION POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

ATTENDU l'invitation de la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides pour son souper-bénéfice qui s'est tenu le 26 avril 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité désire appuyer la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides dans le but d'encourager ceux-ci à continuer leur bon travail;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise un don au montant de 250 \$ à la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides afin de contribuer à des projets rassembleurs qui assurent la réussite des élèves.

ADOPTÉE

18-05-160

2.3 RÉSOLUTION D'INTENTION - PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAIRIE - CONSULTATION PUBLIQUE

ATTENDU la résolution 18-03-079 adoptée le 13 mars 2018, laquelle prévoit que le conseil municipal, dans la perspective de la construction d'une nouvelle école à Val-David, déclare son intention d'offrir à la Commission scolaire des Laurentides le terrain sur lequel est bâtie la mairie;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Laurentides s'est positionnée quant à la construction d'une école primaire dans le secteur centre-est du territoire, en priorisant le secteur de Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE dans l'éventualité de la confirmation du projet de construction d'une nouvelle école à Val-David, le conseil municipal s'engage à tenir une consultation publique sur le projet de réaménagement de la mairie.

ADOPTÉE

18-05-161

2.4 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT - MRC DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* stipule qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la Municipalité désigne;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal désigne comme substitut de la mairesse au conseil de la MRC pour toute l'année 2018 madame la conseillère Dominique Forget.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-05-162

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 avril 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit ratifié:

Chèques numéros: 180471 à 180589 1 218 469,29 \$

ADOPTÉE

18-05-163

3.2 AUTORISATION - PROLONGATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 692 - REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC - RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), emprunter temporairement, aux conditions qu'elle détermine, pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 100 % du montant des dits emprunts, et ce, en vertu du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à réitérer un emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt 692, auprès du Centre financier aux entreprises de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, jusqu'à concurrence du montant approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ce, pour un terme qui ne devra pas excéder la fin du mois de décembre 2018;

QUE la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe soient autorisées à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

Note au procès-verbal :

Il s'agit de prolonger l'emprunt temporaire dans le règlement numéro 692 pour les travaux de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux, puisque certaines informations relatives à la subvention disponible doivent être transmises par les ingénieurs à la Municipalité quant aux raccordements inversés. Ces informations sont requises pour compléter le dossier de subvention (PIQM sous-volet 1.5) et passer au financement permanent.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1282, RUE JEAN-BAPTISTE-DUFRESNE

DEMANDE de monsieur Jacques Dufresne concernant le projet de rénovation au 1282, rue Jean-Baptiste-Dufresne.

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-05-165

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2018-00035 au 1282, rue Jean-Baptiste-Dufresne, tel que démontré sur les plans reçus le 11 avril 2017, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

5.2 DEMANDE DE RÉNOVATION: 2268-2270, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Dominic Tougas concernant le projet de rénovation au 2268-2270, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2018-00005 au 2268-2270, rue de l'Église en priorisant la proposition n° 2, soit une toiture à deux versants plus basse que la toiture principale, tel que démontré sur les plans préparés par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) reçus le 6 avril 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

18-05-166

5.3 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1765, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Martin Hébert concernant le projet d'enseigne au 1765, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale de la route 117;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2018-00028 au 1765, route 117, tel que démontré sur les plans préparés par Stéphane Fournier reçus le 6 avril 2018 à la condition que l'éclairage soit dirigé vers le sol dans un angle de 90 degrés.

ADOPTÉE

18-05-167

5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 4 344 885, RUE DE LA SAPINIÈRE

DEMANDE RÉVISÉE de monsieur Jean-Pascal Dubé concernant le projet de construction sur le lot n° 4 344 885, rue de la Sapinière.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE l'intervention assure une grande qualité et une harmonisation du traitement architectural des façades, des ouvertures et des matériaux de revêtement;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2017-00077 sur le lot n° 4 344 885, rue de la Sapinière en priorisant la façade avec enseigne à plat près des portes, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 12 avril 2018 aux conditions suivantes:



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- Les ouvertures (portes et fenêtres) doivent avoir un encadrement de bois;
- La porte principale de la façade avant doit être en bois ou de couleur bois naturel;
- L'éclairage extérieur de la cour arrière doit être orienté vers le sol dans un angle de 90°;
- Ne pas installer de lumières sur les murs au 2^{ième} étage du bâtiment;
- Ne pas intégrer de terrasse sur le toit du bâtiment;
- Doit déposer une demande de PIIA pour l'affichage.

ADOPTÉE

18-05-168

5.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1365-1369, 7E RANG

DEMANDE de monsieur Marc-André Sauvé relativement au 1365-1369, 7^e Rang, lot n° 2 992 133, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 4,31 mètres dans la marge avant secondaire ainsi que l'empiètement de l'abri d'auto attenant au bâtiment principal de 4,74 mètres dans la marge de recul avant secondaire alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une marge de recul avant secondaire de 6 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00032 au 1365-1369, 7^e Rang, tel que démontré sur le certificat de localisation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 2660, en date du 6 mars 2018, le tout sous réserve de l'obtention des permis et/ou obligations requis.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-05-169

5.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 1927, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

DEMANDE de madame Josée Raymond relativement au 1927, chemin de la Rivière, afin de permettre la construction d'une cheminée en saillie sur la façade avant du bâtiment principal alors que le règlement de zonage n° 601 prohibe la construction d'une cheminée en saillie sur la façade avant du bâtiment.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE les travaux relatifs à la demande ont fait l'objet d'un permis de rénovation et ont été exécutés de bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00034 au 1927, chemin de la Rivière, tel que démontré sur le plan de rénovation en date du 29 mars 2018 à la condition que le parement extérieur de la cheminée soit identique à celui de la façade principale et de retirer l'antenne satellite de la cheminée, le tout sous réserve de l'obtention des permis et/ou obligations requis.

ADOPTÉE

18-05-170

5.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 4 344 885, RUE DE LA SAPINIÈRE

DEMANDE de monsieur Jean-Pascal Dubé relativement au projet de construction du lot n° 4 344 885, rue de la Sapinière, afin de permettre l'empiètement du balcon de 1,56 mètre dans la marge latérale alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une distance minimale de deux (2) mètres avec une ligne de lot.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00020 du lot n° 4 344 885, rue de la Sapinière, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, minute 2114, en date du 14 février 2018, le tout sous réserve de l'obtention des permis et/ou obligations requis.

ADOPTÉE

18-05-171

5.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 4 344 885, RUE DE LA SAPINIÈRE

DEMANDE de monsieur Jean-Pascal Dubé relativement au projet de construction du lot n° 4 344 885, rue de la Sapinière, afin de permettre l'implantation du stationnement à une distance de zéro (0) mètre des lignes de lot alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une distance minimale de 1,5 mètre entre le stationnement et les lignes de lot.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-05-172

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00021 du lot n° 4 344 885, rue de la Sapinière, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, minute 2114, en date du 14 février 2018, le tout sous réserve de l'obtention des permis et/ou obligations requis.

ADOPTÉE

5.9 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: LOT 4 344 885, RUE DE LA SAPINIÈRE

DEMANDE de monsieur Jean-Pascal Dubé relativement au projet de construction du lot n° 4 344 885, rue de la Sapinière, afin de permettre l'implantation de bacs et conteneurs à une distance de 1,02 mètre de la ligne de lot latérale alors que le règlement de zonage n° 601 prescrit une distance minimale de 3 mètres des lignes de lot pour les bacs et conteneurs des bâtiments multifamiliaux.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2018-00022 du lot n° 4 344 885, rue de la Sapinière, tel que démontré sur le plan projet d'implantation préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, minute 2114, en date du 14 février 2018, le tout sous réserve de l'obtention des permis et/ou obligations requis.

ADOPTÉE



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-05-173

5.10 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-00087 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Louis-Philippe Lambert a déposé la demande de permis de construction, portant le numéro 2018-00087;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage numéro 601;

ATTENDU QU'une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-00087, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 1 830,00 \$;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

18-05-174

5.11 ACCEPTATION - AVANT-PROJET - SECTEUR RUE BALANGER - RÈGLEMENT 618 SUR LES ENTENTES RELATIVES À L'EXÉCUTION ET AU FINANCEMENT DE TRAVAUX MUNICIPAUX - ETM2018-003

ATTENDU QUE ~~monsieur Pierre-Paul Jetté~~ <sup>madame Rachelle Asselin
et monsieur Aubin</sup> a déposé un avant-projet de développement immobilier à titre de promoteur, portant sur le lot 2 992 749 du cadastre du Québec;

ATTENDU le Règlement 618 sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des documents produits par le promoteur et estime qu'il est à propos que le projet aille de l'avant;

Procès-verbal
de correction
daté du 28
Mai 2018 et
déposé à la
séance du
12 juin 2018



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de l'avant-projet *Secteur rue Balanger*, déposé par le promoteur, tel que démontré sur le plan projet de lotissement, préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 4242, daté du 12 avril 2018;

QUE le conseil municipal accepte la firme d'entrepreneur général proposée par le promoteur, soit Tisseur inc.;

QUE le conseil municipal autorise le promoteur à procéder aux étapes subséquentes de son projet telles qu'énumérées dans le Règlement 618 sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

18-05-175

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues de divers organismes;

ATTENDU la rencontre du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF) du 24 avril 2018 et les recommandations qui en découlent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes et aux individus suivants:

À même le Fonds général (02-70170-970)

- Les maisons Péladeau 100 \$;
- Polyvalente des Monts 200 \$;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

À même le Fonds les Abeilles

- Le Club des Vals-Heureux 500 \$;

QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle communautaire à titre gratuit pour:

- L'Atelier de l'Île pour un souper bénéfice le 21 juillet 2018;
- Madame Céline Laverdure pour son concert annuel le 9 juin 2018, mais cette dernière devra acquitter les frais de conciergerie au montant de 65 \$;

QUE le conseil municipal autorise la contribution de quatre (4) certificats cadeau pour accès quotidien au Parc régional de Val-David-Val-Morin pour le Défi des Marathons.

ADOPTÉE

18-05-176

6.2 PLAN D'ACTION 2018-2021 - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE la Municipalité est reconnue Municipalité Amie des Aînés;

ATTENDU QUE le plan d'action associé à la politique des aînés venait à échéance en décembre 2017;

ATTENDU QUE le comité de suivi de la politique des aînés souhaite reconduire un nouveau plan d'action;

ATTENDU QUE ce plan d'action suggère des recommandations et des actions au conseil municipal;

ATTENDU le dépôt du plan d'action lors de la séance du conseil municipal du 13 février 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan d'action 2018-2021 du MADA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal prend acte du nouveau plan d'action 2018-2021 du MADA;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal travaillera en étroite collaboration avec le comité de suivi MADA;

QUE le conseil municipal, étant sensible aux demandes du comité, compte s'assurer d'intégrer dans ses décisions, la philosophie portée par le plan d'action 2018-2021 du MADA;

QUE le conseil municipal tient à remercier les membres du comité de suivi MADA pour le travail accompli dans la mise à jour du plan d'action ainsi que pour leur implication et engagement dans la cause des aînés.

ADOPTÉE

18-05-177

6.3 AUTORISATION - ADHÉSION - AVENTURE ÉCOTOURISME QUÉBEC

ATTENDU le désir du conseil municipal de renouveler son adhésion à Aventure Écotourisme Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion à Aventure Écotourisme Québec 2018-2019 pour la somme de 485,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

18-05-178

6.4 AUTORISATION - ADHÉSION - TOURISME LAURENTIDES

ATTENDU le désir du conseil municipal de renouveler son adhésion à Tourisme Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion à Tourisme Laurentides pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, de la façon suivante:

- Adhésion de la Municipalité: 474,72 \$ plus taxes;
- Adhésion du Bureau d'accueil touristique: 166,46 \$ plus taxes;
- Adhésion du Parc régional de Val-David-Val-Morin: 357,66 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

18-05-179

6.5 AUTORISATION - INSTALLATION TEMPORAIRE D'UNE OEUVRE EN BOIS - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE

ATTENDU la demande du Centre d'exposition de Val-David;

ATTENDU l'exposition d'été "C'est quoi le fond de la question" de Soufia Bensaïd et de Mathieu Patoine, se déroulant du 15 juin au 16 septembre 2018;

ATTENDU la demande d'installer à l'extérieur, au parc Léonidas-Dufresne, une oeuvre en bois;

ATTENDU l'autorisation de la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'une oeuvre en bois au parc Léonidas-Dufresne durant la période du 15 juin au 16 septembre 2018, à condition que les organisateurs s'engagent à remettre à l'état d'origine le lieu utilisé;

QUE le conseil municipal autorise que soit mis à la disposition de l'organisme, selon les ressources disponibles, le soutien technique nécessaire à l'installation, en plus d'assurer la promotion de l'événement via ses outils promotionnels.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-05-180

6.6 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - POPCYCLE CLUB DE VÉLO DE MONTAGNE VAL-DAVID VAL-MORIN - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 18-04-148

ATTENDU QUE Popcycle Club de vélo de montagne Val-David Val-Morin entend organiser ses activités dans le parc régional de Val-David-Val-Morin durant la saison estivale 2018;

ATTENDU la résolution numéro 18-04-148 autorisant la signature de la convention avec l'organisme Popcycle Club de vélo de montagne Val-David Val-Morin;

ATTENDU QUE des corrections ont été effectuées à ladite convention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière à signer une convention avec La Société du parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Far Hills et Popcycle Club de vélo de montagne Val-David Val-Morin pour la saison estivale 2018;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 18-04-148.

ADOPTÉE

18-05-181

6.7 AUTORISATION - ÉVÉNEMENT CYCLISTE SANCTIONNÉ PAR LA FÉDÉRATION DES SPORTS CYCLISTES DU QUÉBEC

ATTENDU la demande de la Fédération des sports cyclistes du Québec quant à la tenue d'un événement sur le territoire de la Municipalité le 10 juin 2018;

ATTENDU QUE le départ est prévu de l'école St-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE le trajet est une boucle de 11 km empruntant le 1er rang de Doncaster, la montée du 2e Rang, le chemin du Mont-Sinaï, le chemin Trudel et le chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE l'autorisation s'applique à la portion Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement le 10 juin 2018 ainsi que les détours et fermetures partielles de rues si nécessaire selon le parcours présenté;

QUE les organisateurs soient informés et se soumettent aux exigences de la Municipalité, à savoir:

- Fournir un plan de sécurité sur tout le trajet;
- Fournir à la Municipalité une preuve d'assurance en responsabilité civile de 2 000 000 \$ à laquelle figure la Municipalité du Village de Val-David comme assurée additionnelle, et ce, dans les 30 jours précédant l'événement;
- Prévoir la signalisation directionnelle et informative de l'événement;
- Avoir un service de premiers soins sur place;
- Assumer les frais inhérents à l'utilisation des locaux à l'école, s'il y a lieu; et
- Obtenir les autorisations nécessaires des autres instances, s'il y a lieu;

QUE la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

18-05-182

6.8 TARIFICATION - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN - ÉTÉ 2018

Avant l'adoption de la présente résolution, madame la conseillère Dominique Forget déclare au conseil municipal qu'elle ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'elle ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'elle déclare l'apparence de conflit d'intérêt.

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la tarification - Été 2018 du Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, tel qu'indiqué au tableau joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Madame la conseillère Dominique Forget ne vote pas.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

18-05-183

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 601-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 601-27 amendant le règlement de zonage 601 afin de créer la zone EF-08 et d'encadrer le développement par projet intégré.

18-05-184

7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 602-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 602

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 602-4 amendant le règlement de lotissement 602 afin de prévoir des dispositions particulières pour la zone EF-08.

18-05-185

7.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 604-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 604

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 604-13 amendant le règlement sur les permis et certificats 604, afin de préciser les plans et documents requis dans le cadre d'un projet intégré réalisé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

18-05-186

7.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 607-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 607

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 607-3 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607 afin d'encadrer les projets intégrés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-05-187

8.1 PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT 720 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal présente le projet de règlement 720 portant sur la régie interne des séances du conseil.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-05-188

8.2 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-27 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 601-27 amendant le règlement de zonage 601 afin de créer la zone EF-08 et d'encadrer le développement par projet intégré.

ADOPTÉE

18-05-189

8.3 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 602-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 602

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement de lotissement 602-4 amendant le règlement de lotissement 602, afin de prévoir des dispositions particulières pour la zone EF-08.

ADOPTÉE

18-05-190

8.4 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 604-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 604

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 604-13 amendant le règlement sur les permis et certificats 604, afin de préciser les plans et documents requis dans le cadre d'un projet intégré réalisé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE

18-05-191

8.5 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 607-3 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 607

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 607-3 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607 afin d'encadrer les projets intégrés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

18-05-192

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 601-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 601-26 amendant le règlement de zonage 601 afin de modifier la classe d'usage C5 visant certains établissements d'hébergement touristique et afin de faire des corrections mineures à la terminologie.

ADOPTÉE

18-05-193

9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 608-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 608

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 608-1 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 608 afin de modifier les dispositions concernant les usages admissibles et les critères d'évaluation des demandes d'usages accessoires *Résidences de tourisme*.

ADOPTÉE

10 VARIA

Aucun point.

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 16 avril 2018.



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

11.2

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'avril 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'avril 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale adjointe en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11.5

11.5 DÉPÔT - PÉTITION - DEMANDE POUR LA RENÉGOCIATION DE L'ENTENTE AVEC LE MARCHÉ DES LAURENTIDES

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition relative à une demande pour la renégociation de l'entente avec le Marché des Laurentides.

11.6

11.6 DÉPÔT - ATTESTATION - FORMATION "LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE"

Le conseil municipal prend acte du dépôt des attestations relatives à la participation à la session de formation sur "Le comportement éthique", conformément aux dispositions de la Loi sur l'éthique.

Les attestations reçues sont celles de messieurs Carl De Montigny, Mathieu Bouthillette, Jean-François Giasson et Guy Séguin.

11.7

11.7 DÉPÔT - COMPOSITION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION - APPEL D'OFFRES 2017-017 - SERVICES PROFESSIONNELS - AGRANDISSEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES OUVRAGES

QUE le conseil municipal prend acte du rapport **amendé** daté du 7 mai 2018 de la directrice des affaires juridiques quant à la composition du comité de sélection devant évaluer les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance pour l'agrandissement du système de traitement des ouvrages.



Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Le présent rapport remplace celui daté du 7 mars 2018 et déposé à la séance du conseil municipal du 13 mars 2018.

11.8

11.8 DÉPÔT - PÉTITION - DEMANDE D'AJUSTEMENT DES PRATIQUES D'ÉPANDAGE DE SABLE ET DE PROJECTION DE CE SABLE À LA SOUFFLEUSE SUR LES BANCS DE NEIGE RIVERAINS AU PRINTEMPS, SUR LES RUES FAUBERT ET DION

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition relative à une demande d'ajustement des pratiques d'épandage de sable et de projection de ce sable à la souffleuse sur les bancs de neige riverains au printemps, sur les rues Faubert et Dion.

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

18-05-194

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 8 mai 2018 soit levée à 22 h 15.

ADOPTÉE


Kathy Poulin
Présidente d'assemblée


Kathy Poulin
Mairesse


Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière